



Dj pour un mariage declare ou pas

Par **sabrinaandrada**, le **16/11/2010** à **21:11**

Bonjour, notre mariage est prévu pour le 09/07/11 dans une salle que nous louons avec traiteur. Les responsables de cette salle nous demandent d'avoir un dj qui soit déclaré... pourtant c'est une soirée privée?? et les prix ne sont pas les mêmes... la salle est assurée par les responsables de celle-ci... n'est-ce pas suffisant pour couvrir les éventuels problèmes? merci par avance

Par **mimi493**, le **17/11/2010** à **10:47**

Que ce soit une soirée privée ou pas, si vous le payez, vous devez le déclarer. Et vous faites comment avec la SACEM si le DJ n'est pas déclaré, à mon avis, leur problème doit être celui de la SACEM.